

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 M. Olivier BERTHELOT (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT
 M. Petelo SAO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Abstentions:

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

DELIBERATION N° 36 /23/VI

PORTANT MODIFICATION DES DELIBERATIONS N°46/20/VII ET 47/20/VII
DU 09 JUILLET 2020 RELATIVES A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(CDSP)

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la délibération n°46/20/VII du 09 juillet 2020 portant constitution de la CAO,
Vu la délibération n°47/20/VII du 09 juillet 2020 portant constitution de la CDSP,
Vu la note explicative de synthèse n° 26/2023 du 16 juin 2023,
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : A l'article 2 des délibérations n°46/20/VII et 47/20/VII du 09 juillet 2020, sus visées, il convient de substituer « M. Michel BAUDRY » en lieu et place de « M. Guy GUEPY » comme membre suppléant de M. Georges TARAIHAU.

Article 2 : Le reste sans changement.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé et publiée sous format électronique.

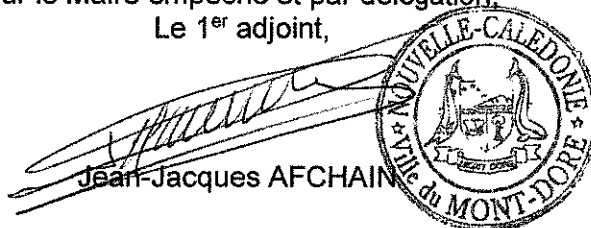
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,



Nina JULIÉ

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire empêché et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,





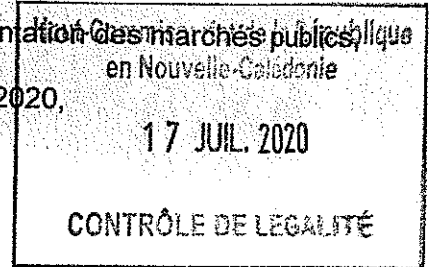
Eric KEM-SENG

DELIBERATION N° 46 /20/VII

Le Maire certifie que le présent
ayant été transmis le 17 JUIL 20
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 21 JUIL 2020
est exécutoire de plein droit

PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 09 juillet 2020,
Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics, que
Vu la note explicative de synthèse n°36/2020 du 03 juillet 2020,
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,



DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les représentants de la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). La présidence est assurée par le Maire ou un membre désigné par lui.

Article 2 : Sont ainsi désignés, les membres suivants :

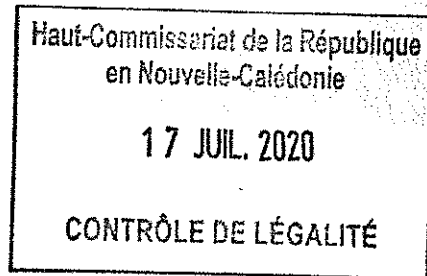
	Membres titulaires :	Membres suppléants :
1	Mme Vaea FROGIER	Mme Valérie BOLO
2	M. Maurice PELAGE	Mme Chantal COURTOT
3	Mme Elizabeth RIVIERE	M. Lionel PAAGALUA
4	Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	M. Olivier BERTHELOT
5	M. Georges TARAIHAU	M. Guy GUEPY
6	M. Frédéric PARENT	M. Mickaël LELONG
7	Mme Ivy POIA	Mme Laure MOREAU
8	M. Jean-Irénée BOANO	M. Romuald PIDJOT
9	M. Pétélo SAO	M. Raphaël TOFILI

Article 3 : La présente délibération annule toutes dispositions antérieures contraires.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

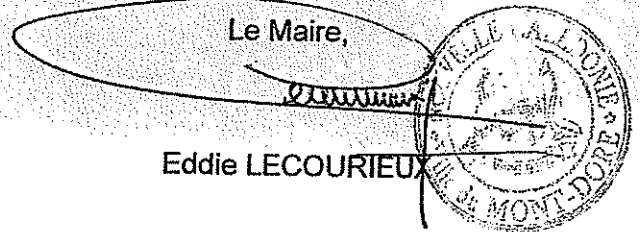
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 09 JUILLET 2020



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)s (notification)
Toutes directions et services
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

Le maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIL. 2020
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 21 JUIL. 2020
est exécutoire de plein droit

DELIBERATION N° 47/20/VII

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales



Eric KEM-SENG
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(CDSP)

Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 09 juillet 2020,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°57/18/VI du 14 juin 2018 portant constitution et composition de la commission de délégation de service public,

Vu la note explicative de synthèse n°37/2020 du 03 juillet 2020,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

17 JUIL. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les représentants de la Ville au sein de la Commission permanente de Délégation de Service Public (CDSP). La présidence est assurée par le Maire ou un membre désigné par lui.

Article 2 : Sont ainsi désignés, délégués du conseil municipal les membres suivants :

	Membres titulaires :	Membres suppléants :
1	Mme Vaea FROGIER	Mme Valérie BOLO
2	M. Maurice PELAGE	Mme Chantal COURTOT
3	Mme Elizabeth RIVIERE	M. Lionel PAAGALUA
4	Mme Rusmaeni SANMOHAMAT	M. Olivier BERTHELOT
5	M. Georges TARAIHAU	M. Guy GUEPY
6	Mme Nina JULIE	Mme Ivy POIA
7	M. Frédéric PARENT	M. Mickaël LELONG
8	M. Jean-Irénée BOANO	M. Romuald PIDJOT
9	M. Pétélo SAO	M. Raphaël TOFILI

Article 3 : La présente délibération abroge l'article 3 de la délibération n°57/18/VI du 14 juin 2018.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié(e) aux intéressé(e)s et publiée par voie d'affichage.

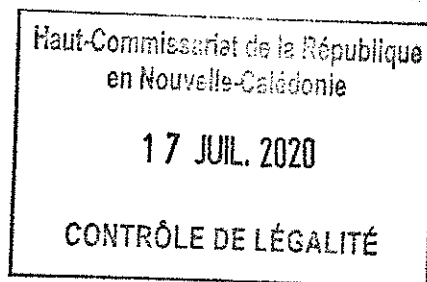
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 09 JUILLET 2020

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

Eddie Lecourieux

Eddie LECOURIEUX



Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Intéressé(e)s (notification)
Toutes directions et services
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : Modification des délibérations n°46/20/VII et 47/20/VII du 09 juillet 2020 relatives à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

P.J. :

- Délibération n°46/20/VII du 09 juillet 2020 ;
- Délibération n°47/20/VII du 09 juillet 2020 ;
- Projet de délibération.

Lors de la séance du 09 juillet 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants pour siéger au sein de la CAO et de la CDSP, par délibérations ci-jointes.

Il convient de modifier les délibérations n°46/20/VII et 47/20/VII, M. Michel BAUDRY devenant suppléant de M. Georges TARAIHAU, en lieu et place de M. Guy GUEPY.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

